Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_238-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE DECEMBRE A VINGT HEURE TRENTE CINQ, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à Maison Intercommunale de Dourdain, 6 rue du stade, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 10 décembre 2025.

Présents : MMes C. BRIDEL, C. COLLAS, L. DERIEUX, L. LEBLANC, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX

Absents : MMes. N. CHARDIN, S. CHYRA, M. DESILES, I. GAUTIER, P. MACOURS, R. PIEL, MM. V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, B. MICHOT, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS

Pouvoir : M. V. BONNISSEAU A M. J. BEGASSE, MME S. CHYRA A M. O. BARBETTE, M. Y. LE ROUX A M. G. BEGUE, MME P. MACOURS A MME K. SEVIN-RENAULT, M. B. MICHOT A M. E. FRAUD,

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE.

SPORT

Modification de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle n°10 Sport : Développement d'un projet sport santé territorial comprenant le développement du label « Maison Sport Santé »

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Article L1173-1 du Code de Santé Publique ;

VU l'Article L113-4 du Code du Sport ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » et notamment son intérêt communautaire de la compétence optionnelle n°10 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_238-DE

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 20 mai 2025 sur le projet sport communautaire 2025-2029 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 04 novembre 2025 sur la modification de l'intérêt communautaire

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Au niveau national, le développement du sport-santé s'appuie sur plusieurs cadres nationaux structurants :

- Le Plan national sport santé bien-être (PNSSBE) lancé en 2012, qui reconnaît le rôle du sport dans la prévention des maladies chroniques et le maintien de l'autonomie.
- Le dispositif « Maison Sport-Santé » (MSS), impulsé depuis 2019 par le ministère des Sports et le ministère de la Santé, visant à structurer un réseau d'acteurs locaux favorisant l'accès à une activité physique adaptée à tous les publics.
- Les orientations du Plan National de Prévention en Santé (PNPS), qui renforcent la place du sport comme levier de santé publique.
- La Stratégie Nationale Sport Santé 2025-2030 (SNSS) lancé en 2025 par les ministères de la Santé, de l'Education, des Sports avec 12 mesures concrètes pour lever les freins à la pratique sportive et accompagner chaque Français dans un mode de vie plus sein.
- À l'échelle locale, Liffré-Cormier Communauté s'est déjà engagée dans plusieurs actions et projets en lien avec le sport-santé :
- Soutien aux associations sportives locales pour le développement de la pratique pour tous et aide au développement d'une offre sport-santé structurée.
- Partenariats avec des structures médico-sociales du territoire pour proposer de l'activité physique adaptée (CIAS, EHPAD, Foyer de vie, IEM).
- Partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des 3 forêts pour le développement d'un parcours Activité Physique Adaptée et d'un livret de recensement du Sport Santé sur le territoire.
- Mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) et notamment son action numéro 1 de l'axe 1 ayant comme objectif de promouvoir l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.

Ces actions ont mis en lumière un besoin de structuration plus lisible et plus coordonnée dans ce domaine. Cette évolution s'inscrit pleinement dans le projet sport 2025-2029 de la collectivité validé en bureau communautaire le 20 mai 2025. Elle vient consolider son action en matière de sport-santé.

La modification de l'intérêt communautaire répond également à plusieurs dimensions du projet de territoire de Liffré-Cormier Communauté en faveur du sport, de la santé, du bien-être, de la prévention et de la cohésion sociale.

Dans le prolongement de cette réflexion, il est proposé de valider la candidature de Liffré-Cormier Communauté au label « Maison Sport Santé ».

Ce label est un outil de reconnaissance et de coordination à l'échelle locale, tout en ouvrant l'accès à des appuis financiers et techniques régionaux (ARS, DRAJES). Il s'agit bien d'un label et non d'une structure physique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251216-DEL2025_238-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification proposée de l'intérêt communautaire défini pour la compétence supplémentaire « Mise en place d'actions favorisant le développement des activités sportives, culturelles, touristiques ou de loisirs », afin d'y intégrer les termes suivants : « Développement d'un projet sport santé territorial comprenant le développement du label « Maison Sport Santé » ;

- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à réaliser tout document nécessaire pour garantir l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dourdain, le 16 décembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,	LE SECRETAIRE DE SEANCE
STEPHANE PIQUET	JEAN DUPIRE